

ARRETE
du Président de la Communauté de Communes des Trois Provinces**Décision prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil
communautaire.****Construction d'une petite crèche à Sancoins**

***Vu les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire 23-063 en date du 27 juin 2023 autorisant le
Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des
marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les
crédits sont inscrits au budget ;
Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations com-
mandées ;***

ARRETE

Article 1^{er} : Le marché 2024-02 relatif aux travaux de construction d'une petite crèche sur la com-
mune de Sancoins est attribué comme suit ;

Désignation du lot	Nom de l'attributaire	Adresse	Forfait provisoire HT
Lot 1 - VRD / Aménagement exté- rieurs	EURL BERRY TP	21, Avenue de Saint Amand 18200 MEILLANT	100 000.00 € HT
Lot 2 - Maçonnerie / Gros Œuvre	SAS BATI CONCEPT	12, Rue Voltaire 18390 ST GERMAIN DU PUY	186 452.28 € HT
Lot 3 - Charpente bois	SAS MCA LAZARO	10, Rue du Forez 63300 THIERS	42 900.00 € HT
Lot 4 - Couverture / Zinguerie	EURL RIOTTE	16, Rue du 11 novembre 18600 SANCOINS	41 344.60 € HT
Lot 5 - Etanchéité	PRO ETANCHE CENTRE	Rue Albert Einstein 18000 BOURGES	3 420.30 € HT
Lot 6 - Menuiserie alu	SARL SERRURERIE NOUVELLE	8, Rue du champ fromager 03400 YZEURE	55 532.33 € HT
Lot 7 - Menuiserie int./ext. Bois	MENUISERIE D'UTOUR	ZAC Cap Nord - La Couasse 03000 AVERMES	164 230.48 € HT
Lot 8 - Plâtrerie / Peinture / Isolation	Lot déclaré infructueux		
Lot 9 - Carrelage / Faïence	SARL CERASOL	9, Rue de l'arsenal 03400 YZEURE	13 500.00 € HT
Lot 10 - Sols souples	SARL STEPHANE LEPAGE	9, Rue de l'arsenal 03400 YZEURE	15 122.14 € HT
Lot 11 - Electricité	TECHNIC ELEC 58	31, Boulevard du Pré Plantin 58000 NEVERS	65 000.00 € HT
Lot 12 - CVC / Plomberie	SAS A2L	5, Allée du Pré Cadet 03380 QUINSSAINES	91 578.00 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2024

Application agréée E.legalite.com

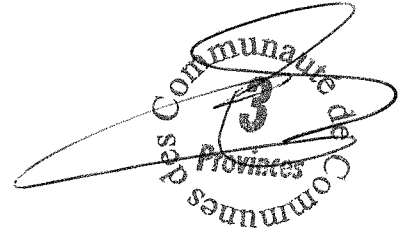
93_AR-018-241800432-20241022-2414CP-AR

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse a été faite conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Sancoins, le 22/10/2024

Le Président,
Pierre GUIBLIN



REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-018-241800432-20241022-2414CP-AR